



## Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Distr. générale  
18 avril 2019  
Français  
Original : anglais

### Comité des droits de l'homme

#### Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif, concernant la communication n° 2200/2012\*, \*\*

*Communication présentée par :* B. B.  
*Au nom de :* B. B.  
*État partie :* Australie  
*Date de la communication :* 16 octobre 2012  
*Question(s) de fond :* Expulsion vers Sri Lanka

Le 29 mars 2019, le Comité, ayant été informé par l'État partie que l'auteur(e) avait obtenu un visa de protection en Australie le 1<sup>er</sup> août 2018 et en l'absence de commentaires de sa part, en dépit des deux rappels qui lui avaient été envoyés les 9 janvier et 6 février 2019, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 2200/2012.

\* Adoptée par le Comité à sa 125<sup>e</sup> session (4-29 mars 2019).

\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Tania María Abdo Rocholl, Yadh Ben Achour, Ilze Brands Kehris, Christopher Arif Bulkan, Ahmed Amin Fathalla, Shuichi Furuya, Christof Heyns, Bamariam Koita, Marcia V. J. Kran, Duncan Laki Muhumuza, Photini Pazartzis, Hernán Quezada Cabrera, Vasilka Sancin, José Manuel Santos Pais, Yuval Shany, Hélène Tigroudja, Andreas Zimmermann et Gentian Zyberi.

